



PROVINCE DE QUÉBEC

## SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 août 2022 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, M. SIMON SESTO CIFOLA, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. JONATHAN THIBAULT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

Monsieur le conseiller Jean-François Hecq est absent.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- monsieur Dominique Nepveu, décédé le 16 juin à l'âge de 62 ans;
- madame Caroline Norkus, décédée le 9 juillet à l'âge de 50 ans;
- monsieur Lucien Bergeron, décédé le 14 juillet à l'âge de 72 ans;
- madame Germaine Talbot St-Hilaire, décédée le 20 juillet à l'âge de 97 ans;
- monsieur Armand Lanteigne, décédé le 27 juillet à l'âge de 85 ans;
- monsieur Daniel McKenna, décédé le 28 juillet à l'âge de 70 ans.

**2022-08-399**

### ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

DE modifier l'ordre du jour de la façon suivante:

- en remplaçant, au sujet 6.3, le montant 865 011,62 \$ par 865 029,62 \$;
- en retranchant, au sujet 8.4, les mots « Conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 50 000 \$ pour la réalisation de l'aménagement paysager des espaces tampons ».

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

## PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

**2022-08-400**

### PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 en le modifiant de la façon suivante :

- Par le remplacement, dans la résolution 2022-07-369, du tableau ci-après:

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
SSQ, société d'assurance-vie inc. 2525, boulevard Laurier Québec (Québec) G1V 2L2	118 738,17 \$
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. 1080, boulevard Grande-Allée Ouest Québec (Québec) G1S 1C7	124 068,56 \$

par le tableau suivant :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
SSQ, société d'assurance-vie inc. 2525, boulevard Laurier Québec (Québec) G1V 2L2	Régime actuel : 118 350,21 \$ Régime proposé : 118 738,17 \$
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. 1080, boulevard Grande-Allée Ouest Québec (Québec) G1S 1C7	Régime actuel : 120 726,05 \$ Régime proposé : 124 068,56 \$

- Par le remplacement, dans la résolution 2022-07-380, de la date du 9 juin 2022 par le 9 mai 2022.

Adoptée

**2022-08-401**  
**RÈGLEMENT RV-1679-2 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 juillet 2022;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1679-2 modifiant le Règlement RV-1679 prévoyant divers travaux de mise à niveau et de mesures compensatoires à l'usine d'épuration et décrétant un emprunt à ces fins.

Adoptée

**2022-08-402**  
**RÈGLEMENT RV-1684-1 - ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 juillet 2022;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1684-1 modifiant le Règlement RV-1684 décrétant des travaux de mise à niveau du poste de pompage Ambroise-Lafortune et un emprunt à cette fin.

Adoptée

**2022-08-403**  
**DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 10 juin au 21 juillet 2022.

Adoptée

**2022-08-404**  
**SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - JUIN 2022**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2022 montrant un total des activités de 6 618 736,32 \$.

Adoptée

**2022-08-405**  
**LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 3 août 2022 et révisée par le Service des finances le 9 août 2022, montrant un montant payable total de 865 029,62 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**2022-08-406**  
**APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - MONTANT SUPPLÉMENTAIRE POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU MURET AU PARC BLAIS - PROJET FR-1069**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approprier au surplus libre accumulé un montant de 488 000 \$ qui s'ajoutera au projet FR-1069 ayant trait aux travaux de réfection du muret au parc Blais, le faisant passer de 75 000 \$ à 563 000 \$.

Adoptée

**2022-08-407**  
**MARIAGES CIVILS ET UNIONS CIVILES - CÉLÉBRANT**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

DE confirmer le statut de célébrant de Me Viviane Leroux, conseillère juridique - rédactrice et notaire habilitée à recevoir des actes notariés, pour célébrer les mariages civils et les unions civiles dans le cadre de ses fonctions à la Ville de Boisbriand conformément aux dispositions de l'article 366 du Code civil du Québec (RLRQ, c. CCQ-1991).

Adoptée

**2022-08-408**

**SOUMISSIONS - TRAVAUX DE RÉFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT  
DU PARC BLAIS - CONTRAT 2022-1949**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des travaux de réfection du mur de soutènement du parc Blais, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Excavation P. Dupras inc. 356, rue James-Porteous Ste-Thérèse (Québec) J7E 3Z7	486 880,17 \$
9016-6919 Québec inc. f.a.s.r.s. Les Entreprises Pera 1390, montée Masson Laval (Québec) H7C 0J8	901 483,33 \$

ATTENDU la recommandation de la firme Conception paysage du 15 juillet 2022 et celle du Service du génie du 10 août 2022;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 14 juillet 2022.

D'accepter l'offre de Excavation P. Dupras inc. au montant de 486 880,17 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour des travaux de réfection du mur de soutènement du parc Blais, conditionnellement à l'approbation de l'augmentation budgétaire du projet FR-1069 – Contrat 2022-1949.

Adoptée

**2022-08-409**

**OFFRE DE SERVICES - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA  
CONFORMITÉ DES FOYERS ET DES SÉPARATIONS COUPE-FEU DANS  
LES BÂTIMENTS CONSTRUITS AVANT 2008 - CONTRAT 2022-1922**

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour les services professionnels pour la conformité des foyers et des séparations coupe-feu dans les bâtiments construits avant 2008;

ATTENDU la recommandation du Service de sécurité incendie du 10 août 2022;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter l'offre de « Le Groupe Burex inc. » au montant de 210 300,77 \$, toutes taxes incluses, pour les services professionnels pour la conformité des foyers et des séparations coupe-feu dans les bâtiments construits avant 2008 - Contrat 2022-1922.

Adoptée

**2022-08-410**  
**OFFRE DE SERVICES - CONCIERGERIE DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS - CONTRAT 2022-1958**

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour le contrat de conciergerie de la bibliothèque pour une période de 3 ans;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 26 juillet 2022;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accepter l'offre de « Natalia Cordeiro » au montant de 55 877,85 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat de conciergerie de la bibliothèque, du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2025 - Contrat 2022-1958.

Adoptée

**2022-08-411**  
**OFFRE DE SERVICES - ACQUISITION D'UNE FOURGONNETTE UTILITAIRE - CONTRAT 2022-1962**

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour l'acquisition d'une fourgonnette utilitaire;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 10 août 2022;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter l'offre de « Automobiles PM St-Jean / Joliette Ford Lincoln » au montant de 84 529,62 \$, toutes taxes incluses, pour l'acquisition d'une fourgonnette utilitaire - Contrat 2022-1962.

Adoptée

**2022-08-412**

**CONTRAT 2019-1687 - ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE L'ARÉNA - AJUSTEMENT DU COÛT DU CONTRAT**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'AJUSTER le coût du contrat 2019-1687 avec l'entreprise SOGEP pour l'entretien et la maintenance de l'aréna pour la période du 6 juin 2022 au 4 juin 2023, le faisant passer de 404 608,52 \$, toutes taxes incluses à 413 128,17 \$, toutes taxes incluses.

Adoptée

**2022-08-413**

**CONTRATS OCTROYÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - FRAIS ACCESSOIRES APPROUVÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

DE prendre acte des montants en frais accessoires approuvés par le directeur général sur les contrats actifs au 30 juin 2022 octroyés par le conseil municipal, conformément à la politique d'achat.

Adoptée

**2022-08-414**

**MANDAT AU PROCUREUR - MISE AUX NORMES DU RÉSEAU DE GICLEURS - 3691, AVENUE DES GRANDES-TOURELLES**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

DE mandater Me Joanne Côté du cabinet PFD Avocats afin de représenter les intérêts de la Ville et entreprendre les procédures nécessaires dans le cadre du dossier d'infraction quant à la mise aux normes du réseau de gicleurs du 3691, avenue des Grandes-Tourelles.

Adoptée

**2022-08-415**

**ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX AVEC 9213-1200 QUÉBEC INC. - TRAVAUX DE CANALISATION DE FOSSÉ SUR LE LOT 6 496 868 - DOSSIER 1052 P-76**

ATTENDU QUE le promoteur 9213-1200 Québec inc. est propriétaire du lot 2 504 837 situé au 3765, rue La Vérendrye;

ATTENDU QU'il y a une servitude de drainage en faveur de la Ville de Boisbriand publiée au bureau de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 1 311 436, sur le lot 6 496 868 situé au 3825, rue Alfred-Laliberté;

ATTENDU QUE les lots 2 504 837 et 6 496 868 sont mitoyens;

ATTENDU QUE le promoteur 9213-1200 Québec inc. entreprendra les démarches auprès de la Ville ainsi que le propriétaire du 3825, rue Alfred-Laliberté afin d'acquérir la portion de terrain concernée par la servitude de drainage;

ATTENDU QUE le promoteur 9213-1200 Québec inc., demande la signature d'un protocole d'entente afin d'effectuer des travaux de canalisation de fossé sur le lot existant 6 496 868, et ce, lorsqu'il aura acquis la portion de terrain concernée;

ATTENDU QUE le protocole d'entente encadrera la modification des servitudes suivantes :

- Modification de la servitude de drainage existante publiée au bureau de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 1 311 436 situé sur le lot 6 496 868 afin d'y ajouter, notamment, la notion de canalisation de fossé et ainsi que pour modifier la largeur;

- Modification de la servitude de non-construction publiée au bureau de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 1 044 707 afin d'y ajouter, notamment, des précisions sur les conditions de passage perpétuel afin d'accéder au poste de surpression Côte-Sud, mais dans la seule mesure où est visé le lot 2 504 837;

ATTENDU QU'UN protocole d'entente entre la Ville de Boisbriand et le promoteur 9213-1200 Québec inc. doit être signé avant d'effectuer ces travaux;

ATTENDU QUE, 9213-1200 inc. a mandaté la firme Équipe Laurence inc. pour la réalisation des plans et devis;

ATTENDU QUE le promoteur 9213-1200 Québec inc. demande à ce que les travaux soient acceptés et cédés à la Ville lorsque terminés;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la signature d'une entente relative à des travaux municipaux conformément au Règlement RV-1052-4 avec 9213-1200 Québec inc., commandité de Société en commandite La Vérendrye, pour des travaux de canalisation de fossé sur le lot 6 496 868 du cadastre du Québec.

De prévoir dans cette entente l'encadrement de la modification de la servitude de drainage publiée au bureau de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 1 311 436, afin notamment d'y ajouter la notion de canalisation de fossé et en modifier l'assiette.

De prévoir dans cette entente l'encadrement de la modification de la servitude de non-construction publiée au bureau de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 1 044 707, afin notamment d'y ajouter des précisions sur les conditions de passage perpétuel pour l'accès au poste de surpression Côte-Sud, mais dans la seule mesure où est visé le lot 2 504 837.



D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2022-08-416**  
**CENTRE D'EXCELLENCE SPORTS ROUSSEAU - LOCATION D'HEURES DE GLACE POUR LA SAISON 2022-2023**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver les projets de contrat de location de 194 heures de glace au Centre d'excellence Sports Rousseau pour la saison 2022-2023, soit du 6 septembre 2022 au 31 décembre 2022 et du 1er janvier 2023 au 19 mars 2023 pour un montant total de 49 186,30 \$, toutes taxes incluses.

Adoptée

**2022-08-417**  
**ACQUISITION DES LOTS 2 674 470 ET 2 502 520 DU CADASTRE DU QUÉBEC - CHEMIN DU GRAND-SAINT-CHARLES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De consentir à la cession par monsieur Erhard Schmidt à la Ville des lots 2 674 270 et 2 502 520 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 991,6 mètres carrés, conformément aux termes et conditions de la promesse de cession signée le 30 juin 2022.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2022-08-418**  
**ACQUISITION DU LOT 2 109 140 DU CADASTRE DU QUÉBEC - TERRASSE ROBERT**

ATTENDU les inondations printanières survenues en mai 2019 et l'application du décret 403-2019 adopté par le Gouvernement provincial à cet effet;

ATTENDU l'état de la situation concernant la propriété située au 90, terrasse Robert sur le lot 2 109 140 du cadastre du Québec;

ATTENDU l'engagement des propriétaires à céder ledit lot à la Ville;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE consentir à la cession par messieurs Gilles Gagnon et Michel Gagnon à la Ville du lot 2 109 140 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 464,5 mètres carrés, dans le cadre du programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents établi par le décret 403-2019 du Gouvernement du Québec et conformément aux termes et conditions de la promesse de cession du 20 juillet 2022.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2022-08-419**  
**SERVITUDE DE PASSAGE POUR L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN D'UN**  
**ÉGOUT PLUVIAL - PROJET RÉSIDENTIEL YVONNE-LACROIX**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver l'établissement d'une servitude de passage pour la construction et l'entretien d'un égout pluvial avec Les Berges de Boisbriand inc. ou ses représentants, sur une partie du lot 5 813 827 du cadastre du Québec situé dans le projet résidentiel de la rue Yvonne-Lacroix.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2022-08-420**  
**SIGNALISATION - ARRÊT OBLIGATOIRE SUR LE BOULEVARD DU CURÉ-**  
**BOIVIN À L'INTERSECTION DE LA 5<sup>E</sup> AVENUE**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'instaurer un arrêt obligatoire sur le boulevard du Curé-Boivin en direction est et ouest, à l'intersection de la 5<sup>e</sup> Avenue.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

**2022-08-421**

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

DE s'engager à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 qui s'appliquent à la Ville.

DE s'engager à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

- de la programmation de travaux version n° 1 révisée telle que soumise;
- de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

DE s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme, de 2019 à 2023.

DE s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente.

D'attester par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 1 révisée ci-après comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles, à savoir :

**Bilan**

**Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023**

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	26 651
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	9 181 750 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	12 495 321 \$
<b>Total des investissements à réaliser</b>	<b>21 677 071 \$</b>

**Investissements prioritaires**

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	43 436 \$	43 436 \$
2020-2021	0 \$	45 288 \$	45 288 \$
2021-2022	214 042 \$	3 086 687 \$	3 300 729 \$
2022-2023	3 785 508 \$	14 296 \$	3 799 804 \$
2023-2024	500 000 \$	0 \$	500 000 \$
<b>Total</b>	<b>4 499 550 \$</b>	<b>3 189 707 \$</b>	<b>7 689 257 \$</b>

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	300 000 \$	0 \$	300 000 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>300 000 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>300 000 \$</b>

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	85 077 \$	85 077 \$
2021-2022	0 \$	133 534 \$	133 534 \$
2022-2023	1 780 843 \$	7 546 \$	1 788 389 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>1 780 843 \$</b>	<b>226 157 \$</b>	<b>2 007 000 \$</b>

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	2 499 064 \$	2 499 064 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>2 499 064 \$</b>	<b>2 499 064 \$</b>

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	43 436 \$	43 436 \$
2020-2021	0 \$	130 365 \$	130 365 \$
2021-2022	214 042 \$	5 719 285 \$	5 933 327 \$
2022-2023	5 866 351 \$	21 842 \$	5 888 193 \$
2023-2024	500 000 \$	0 \$	500 000 \$
<b>Total</b>	<b>6 580 393 \$</b>	<b>5 914 928 \$</b>	<b>12 495 321 \$</b>

<b>Bilan des investissements prioritaires</b>		
	Investissements prioritaires prévus et réalisés	12 495 321 \$
	Montant de la contribution gouvernementale	12 495 321 \$
	Surplus/Déficits	0 \$

Adoptée

**2022-08-422  
PÊCHE SUR GLACE - SAISON HIVERNALE 2022-2023**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser le projet de pêche sur glace sur la rivière des Mille-Îles pour la saison hivernale 2022-2023 selon la procédure détaillée au document « Projet - Pêche sur glace 2022-2023 » préparé par le Service des communications en date du 11 juillet 2022.

Adoptée

**2022-08-423  
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - JUIN 2022**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de juin 2022 montrant un total mensuel de 3 911 990 \$ et un cumulatif annuel de 29 473 608 \$.

Adoptée

**2022-08-424  
PLAN STRATÉGIQUE D'URBANISME DU CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE -  
ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LA DIRECTION DE SANTÉ  
PUBLIQUE DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX  
DES LAURENTIDES (CISSSLAU)**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver le projet d'entente de collaboration avec la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSLAU) pour la réalisation d'une évaluation d'impact sur la santé dans le cadre du projet du Plan stratégique d'urbanisme du chemin de la Grande-Côte.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2022-08-425**

**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT - 101, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI - ZONE R-1 205**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 13 juillet 2022 portant le numéro R-22-CU-4624 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis d'agrandissement du bâtiment résidentiel principal situé au 101, chemin de l'Île-de-Mai dans la zone R-1 205 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Nathalie Duguay et daté du 22 juin 2022;
- plan d'implantation préparé par Éric Chalifour arpenteur-géomètre et daté du 22 juin 2022;
- simulation visuelle préparée par Nathalie Duguay et datée du 23 juin 2022.

Adoptée

**2022-08-426**

**APPROBATION DE L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES TAMPONS ENTRE LES ZONES I-3 482 ET R-3 483 ET DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE CENTRE JARDIN DION - PROJET RÉSIDENTIEL LES BOISÉS DION - ZONES I-3 482 ET R-3 483**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 15 juin 2022 portant le numéro R-22-CU-4622 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'aménagement d'espaces tampons entre les zones I-3 482 et R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage pour le projet résidentiel Les Boisés Dion et détaillée aux documents suivants:

- feuillet 1/5 intitulé « ZONE TAMPON CÔTÉ EST » préparé par Jardin Dion et daté du 18 mai 2022;
- feuillet 3/5 intitulé « ZONE TAMPON CÔTÉ OUEST » préparé par Jardin Dion et daté du 23 juin 2022;
- document intitulé « PROPOSITION CLÔTURE ZONE TAMPON OUEST » préparé par BC2 et daté du 16 mai 2022.

D'approuver le plan d'aménagement visant l'espace Centre Jardin Dion, conformément à l'annexe C du protocole d'entente 1052 P-67 signé par le promoteur le 13 décembre 2019, en excluant la demande de modification à la réglementation d'urbanisme.

Adoptée

**2022-08-427**

**APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE TAMPON - PROJET COOPÉRATIVE D'HABITATION HARMONIE-RIVE GAUCHE - 592, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver le plan modifié de l'aménagement paysager de l'espace tampon du projet de la Coopérative d'habitation Harmonie-Rive Gauche, situé au 592, chemin de la Grande-Côte, détaillé au plan de plantation préparé par ICI ET LÀ architecture du paysage, révisé le 17 juin 2022.

Adoptée

**2022-08-428**

**APPROBATION D'UN CONCEPT D'AFFICHAGE - BÂTIMENT INDUSTRIEL SITUÉ AUX 4177 À 4233, RUE MARCEL-LACASSE - ZONE I-2 454**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 13 juillet 2022 portant le numéro R-22-CU-4620 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation d'un concept d'affichage pour le bâtiment industriel situé aux 4177 à 4233, rue Marcel-Lacasse dans la zone I-2 454 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au concept d'affichage préparé par Sticky Media le 10 mai 2022.

Adoptée

**2022-08-429**

**APPROBATION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION D'ENSEIGNE - MAISON PARENFAANT DES BASSES-LAURENTIDES - ZONE P-3 225**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 13 juillet 2022 portant le numéro R-22-CU-4623 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne détachée de l'organisme Maison Parenfaant des Basses-Laurentides situé au 183, chemin de la Grande-Côte dans la zone P-3 225 du Règlement RV-1441

sur le zonage et détaillée aux plan et simulation de l'enseigne préparés par Image&Cie et datés du 25 mai 2022.

Cette approbation est conditionnelle à ce que le poteau de l'enseigne détachée soit peint de couleur noire.

Adoptée

**2022-08-430**  
**RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS DE JUILLET 2022**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2022.

Adoptée

**2022-08-431**  
**EMBAUCHE - RÉGISSEUR, EXPÉRIENCE CLIENT ET RÉGISSEUR, VIE CULTURELLE AU SERVICE DES LOISIRS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'embaucher madame Joannie Ouellet au poste cadre à temps complet de régisseur, expérience client au Service des loisirs selon les modalités soumises.

D'embaucher madame Isabelle Gauthier au poste cadre à temps complet de régisseur, vie culturelle au Service des loisirs selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des loisirs.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2022-08-432**  
**EMBAUCHE - CHEF DE DIVISION, PLANIFICATION ET PROJETS ET CHEF DE DIVISION, PERMIS ET INSPECTIONS AU SERVICE D'URBANISME**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'embaucher monsieur Charles-Élie Barrette au poste cadre à temps complet de chef de division, planification et projets au Service d'urbanisme selon les modalités soumises.



D'embaucher madame Laurie Giraldeau au poste cadre à temps complet de chef de division, permis et inspections au Service d'urbanisme selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service d'urbanisme.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2022-08-433**

**EMBAUCHE - TECHNICIENNE EN ENVIRONNEMENT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'embaucher madame Marie-Claude Brun au poste syndiqué régulier à temps complet de technicienne en environnement au Service des travaux publics à compter du 22 août 2022.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des travaux publics.

Adoptée

**2022-08-434**

**EMBAUCHE - SECRÉTAIRE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'embaucher madame Sophie Layette au poste syndiqué régulier à temps complet de secrétaire au Service de sécurité incendie à compter du 22 août 2022 ou selon entente.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service de sécurité incendie.

Adoptée

**2022-08-435**

**EMBAUCHE - COMMIS AUX LOISIRS AU SERVICE DES LOISIRS**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'embaucher madame Noémie Julien au poste syndiqué régulier à temps complet de commis aux loisirs au Service des loisirs à compter du 22 août 2022 ou selon entente.

D'embaucher madame Alexanne St-Pierre au poste syndiqué régulier à temps complet de commis aux loisirs au Service des loisirs à compter du 22 août 2022 ou selon entente.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des loisirs.

Adoptée

**2022-08-436**

**COMITÉ CONSEIL JEUNESSE - DÉSIGNATION DES MEMBRES CITOYENS**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE nommer les citoyens suivants à titre de membres du comité conseil jeunesse pour un mandat d'un an à compter du 16 août 2022, à savoir :

- madame Charlotte Veillette-Cloutier;
- madame Lizzie Desroches;
- madame Irène Kouiho.

DE nommer les citoyens suivants à titre de membres du comité conseil jeunesse pour un mandat de deux ans à compter du 16 août 2022, à savoir :

- monsieur Arnaud Beaudoin;
- monsieur Charle La Porte;
- monsieur Mohamed Chelfat;
- monsieur Jasson-Patrick Latour.

Adoptée

**2022-08-437**

**COMITÉ DU BUDGET PARTICIPATIF - DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De nommer les membres suivants du conseil municipal à titre de membres du comité du budget participatif aux postes indiqués ci-après, à savoir :

- madame Maude Whittom, présidente
- monsieur Daniel Kaeser, vice-président.

Adoptée

**2022-08-438**  
**AIDE FINANCIÈRE - CENTRAIDE LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accorder une aide financière à l'organisme Centraide Laurentides au montant de 200 \$ pour sa Campagne de souscription 2022.

Adoptée

**2022-08-439**  
**APPUI AU PROJET VISANT LA RÉDUCTION DE L'UTILISATION DE PRODUITS À USAGE UNIQUE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

ATTENDU que le gouvernement du Canada a publié, le 22 juin 2022, un Règlement interdisant les plastiques à usage unique (DORS/2022-138) pour prévenir la pollution occasionnée par ce type de plastique;

ATTENDU que ce règlement, qui prévoit interdire la fabrication, l'importation et la vente de 6 catégories de plastique à usage unique, entrera en vigueur progressivement à compter du 20 décembre 2022;

ATTENDU que les entreprises auront besoin de soutien afin de se conformer à cette nouvelle réglementation fédérale;

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB) possède une proximité avec les entreprises de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville (MRC);

ATTENDU que la CCITB désire mettre en place un guide/boîte à outil clé en main pour accompagner les entreprises de la MRC dans ce virage favorisant le recours aux produits réutilisables et durables;

ATTENDU que pour mener ce projet à terme, la CCITB désire présenter une demande d'aide financière auprès de Recyc-Québec, dans le cadre de son appel de propositions visant la réduction de l'utilisation de produits à usage unique;

ATTENDU que l'appui des municipalités de la MRC au projet de la CCITB pourrait favoriser l'acceptation de la demande d'aide financière par Recyc-Québec;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'appuyer le projet visant la réduction de l'utilisation de produits à usage unique développé et opéré par la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville.

Adoptée

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

## **COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS**

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

**2022-08-440**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

DE lever la séance à 20 h 37.

Adoptée